

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 18 février 2021 à 14h30 à BANON

Mme Michèle MOUTTE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 28 délégués présents et 7 procurations, soit 35 voix.

1 – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (O.R.T)

L'assemblée adopte à l'unanimité la demande d'intégration de la commune de Revest des Brousses dans l'ORT et propose 4 autres communes.

2 – DECHETS MENAGERS

Le président rappelle aux élus que ce sujet est très important car la CCHPPB subit une augmentation de 60% pour le traitement des déchets d'où la nécessité d'installer des colonnes semi-enterrées pour encourager le tri et moins produire de déchets ménagers.

Arrivée d'une élue qui dispose d'un pouvoir. Le quorum est porté à 29 présents et 8 pouvoirs soit 37 voix.

A. Déchetterie de BANON

Le projet a fortement évolué pour être adapté à la nouvelle réglementation notamment celle qui s'applique à court terme. Cette évolution est le fait de la communauté qui a souhaité consulter le personnel afin que le projet tienne compte de leur expérience tout en respectant la réglementation.

La maîtrise d'œuvre sollicite un protocole transactionnel

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le protocole transactionnel avec l'architecte.

B. Contrôle de remplissage des colonnes

L'objectif est d'équiper l'ensemble des colonnes. Ce projet est financé en totalité par l'Europe et devrait permettre de réduire les tournées d'au moins 20%.

La consultation a été lancée et le conseil de communauté doit désigner une commission d'appel d'offres avec 5 titulaires et 5 suppléants.

La liste suivante est proposée :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Alain CLAPIER	- M. Gérard BURCHERI
- Mme Brigitte MOYA	- M. Francis MARGUERITE
- M. Bernard CAVALLO	- Mme Michèle MOUTTE
- Mme Muriel GARAU	- Mme Marie Christine ALMERAS
- M. Jean-Paul GROSSO	- M. Richard LE RIGUIER

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

L'assemblée désigne à l'unanimité les membres de la CAO pour le contrôle de remplissage des colonnes comme ci-dessus.

C. Points d'Apport Volontaire – Acquisition de frange de terrain

Le président informe les élus que parfois pour l'installation des colonnes, la CCHPPB rencontre des problèmes pour disposer de terrains.

C'est le cas à Revest des Brousses où il y a nécessité d'acquérir une frange de terrain de 50 m².

Le président propose également que l'assemblée lui donne mandat dans les mêmes conditions pour acquérir des franges de terrain si le problème se représentait.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à acquérir cette frange de terrain à Revest des Brousses et à signer tous les documents nécessaires.

12 – CRECHE ET RAM A ST MICHEL – Demande de financements

La CAF peut soutenir financièrement le fonctionnement et l'investissement du Relais d'Assistance Maternelle.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter ces demandes de financements.

13 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'assemblée adopte à l'unanimité la liste des membres de la CIID.

14 – MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE LA POSTE

L'assemblée adopte à l'unanimité une motion pour le maintien des services de la Poste.

15 – OCCUPATION D'UN TERRAIN A REILLANNE PAR UN CIRQUE

Un terrain à Reillanne a été acquis par l'EPFR. Un cirque itinérant a demandé de pouvoir l'occuper pour s'entraîner. L'EPFR demande une convention adoptée par la CCHPPB.

La commune s'assurera du respect du règles de bons voisinages et autres.

L'assemblée autorise à l'unanimité à signer la convention à intervenir.

Séance close à 17h35

Mane, le 22 février 2021



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS